



Travaux logement

Par Chloe jade

Bonjour

Je loue un appartement à inli depuis le début de l'année dans un immeuble livré en décembre 2021. Les problèmes dans les parties communes et à l'intérieur des logements s'accumulent (volets défectueux, parking pas aux normes?). Malgré tout, dans mon appartement il y'a une porte qui s'ouvre du mauvais côté. Je pense que cela ne respecte pas les normes PMR et il me semble qu'ils ne sont pas obligés de s'y tenir mais puis je quand même me retourner contre mon bailleur pour ce défaut ?

Merci de l'aide

Par yapasdequoi

Bonjour,
Vous êtes PMR ? Ou sinon pour quelle raison voulez vous vous "retourner" ?

Par Chloe jade

Je ne suis pas PMR, j'ai une porte en plein milieu du couloir qui non seulement gêne le passage mais gêne aussi l'ouverture des autres portes. J'aimerais juste savoir si le bailleur peut prendre en charge ces travaux ou non

Par yapasdequoi

Bonjour,
A priori non, le bailleur n'a pas à modifier l'agencement des portes : ceci ne fait pas partie de ses obligations. Vous avez visité et trouvé le bien à votre goût avant de signer le bail.
Maintenant si ce logement ne vous convient plus, vous pouvez donner congé et déménager.